



**Norme
internationale**

ISO 3518

**Huile essentielle de bois de santal
(*Santalum album* L.)**

Essential oil of sandalwood (Santalum album L.)

**Quatrième édition
2025-01**

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 3518:2025](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 3518:2025](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences	2
4.1 Exigences générales	2
4.2 Profil chromatographique	2
5 Point d'éclair	2
6 Échantillonnage	3
7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage	3
Annexe A (informative) Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de bois de santal (<i>Santalum album</i> L.)	4
Annexe B (informative) Point d'éclair	6
Bibliographie	7

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 3518:2025](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f4d4a4a2-6c3a-4700-9adf-7269ed326ee8/iso-3518-2025>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 3518:2022) qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- dans le [Tableau 2](#), la plage concernant le Z-lancéol a été modifiée et un exposant pour la dénomination des composants a été ajouté;
- à la [Figure A.2](#), certaines conditions opératoires ont été modifiées;
- dans les [Figures A.1](#) et [A.2](#), un exposant pour la dénomination des composants a été ajouté.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* L.)

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* L.) destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 210, *Huiles essentielles — Exigences générales et recommandations en matière d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO 211, *Huiles essentielles — Exigences générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol*

ISO 11024 (toutes les parties), *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

huile essentielle de bois de santal

huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur du cœur du tronc de *Santalum album* L., de la famille des Santalaceae

Note 1 à l'article: Pour toute information sur les caractéristiques de cette huile essentielle, voir l'ISO/TR 21092.

4 Exigences

4.1 Exigences générales

L'huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* L.) doit satisfaire aux exigences et suivre les méthodes d'essai indiquées dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Exigences pour l'huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* L.)

Caractéristiques	Exigences	Méthode d'essai ISO
Aspect	Liquide limpide, légèrement visqueux	—
Couleur	Presque incolore à jaune d'or	—
Odeur	Caractéristique, doux, boisé et persistant	—
Densité relative à 20 °C d_{20}^{20}	0,968 à 0,983	ISO 279
Indice de réfraction à 20 °C	1,503 à 1,509	ISO 280
Pouvoir rotatoire à 20 °C	Compris entre -21° et -12°	ISO 592
Miscibilité à l'éthanol	Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de cinq volumes d'éthanol à 70 % (fraction volumique) pour obtenir une solution limpide avec un volume d'huile essentielle.	ISO 875
Indice d'ester	Maximum: 10	ISO 709 Durée de saponification: 1 h Masse moléculaire relative de l'acétate de santalyle: $M_r = 262,4$

4.2 Profil chromatographique

Effectuer l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Déterminer le profil chromatographique conformément à la série des ISO 11024. Sur le chromatogramme obtenu, identifier les constituants représentatifs et caractéristiques indiqués dans le [Tableau 2](#). Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le [Tableau 2](#). Cela constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

Tableau 2 — Profil chromatographique

Constituant ^a	Minimum	Maximum
	%	%
Z- α -Santalol	41,0	55,0
Z- β -Santalol	16,0	24,0
E,E-Farnésol	n.d. ^b	1,0
Z-Lancéol	n.d. ^b	5,0

NOTE Le profil chromatographique spécifié dans ce tableau est nécessaire. Il est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information à l'[Annexe A](#), voir [Figures A.1](#) et [A.2](#).

^a Pour la dénomination des constituants, voir l'ISO/TS 24106.

^b n.d. Non détecté.

5 Point d'éclair

L'[Annexe B](#) fournit des informations sur le point d'éclair.